

**LE DON DU SANG, UNE PRIORITE SANITAIRE
POURQUOI ET COMMENT DONNER SON SANG**

Alors que le label « Grande cause nationale 2009 » est attribué au don du sang, les Adhérents de la complémentaire Santé et Prévoyance Alptis¹, en partenariat avec l'association amicale des donneurs de sang de Saône-et-Loire, proposent une grande soirée d'information et d'échanges sur ce thème. La conférence-débat, gratuite et ouverte à tous, associera l'Union Départementale des Donneurs de sang de Saône-et-Loire. Elle se tiendra :

**Le vendredi 17 avril à 19h30
Au caveau de Maître Pierre à Chalon-sur-Saône.**

Quelle éthique du don de sang ? Quelles sont les mesures prises pour assurer un don du sang sûr au malade ? Quelles maladies et situations traite-t-on par la transfusion sanguine ? Le **Docteur Christine de REYNAL, Jean-Louis BONIN**, administrateur de l'Union départementale des donneurs de sang et chargé de formation, et **Michel COULON**, vice-président Amicale des Donneurs de sang de Chalon/Saône, apporteront leur expertise sur le sujet.

En savoir plus sur le sujet

Les besoins en produits sanguins sont en constante augmentation alors que le nombre de donneurs stagne. Chaque année, les dons de sang, de plaquettes et de plasma sont nécessaires à plus d'un million de malades.

Le sang recueilli lors des dons n'est jamais utilisé immédiatement dans le cadre de transfusions. Les phases de préparation et de qualification sont nécessaires pour analyser le sang et séparer les différents constituants, les conditionner et les distribuer dans les établissements de santé qui les utiliseront pour traiter certaines maladies et pathologies. Prescrite en cas de manque de globules rouges, de plaquettes, de facteurs de coagulation, de globules blancs, la transfusion sanguine est indispensable, voire vitale, dans le traitement de nombreuses pathologies.

L'EFS doit prendre toutes les mesures pour que le don de sang soit aussi sûr que possible pour le malade, en particulier vis-à-vis du risque de transmission d'une bactérie, d'un virus, d'un parasite ou de substances dangereuses. Il doit également veiller à la santé des donneurs. Pour ces deux raisons, il existe des cas pour lesquels il n'est pas possible de donner son sang.

Les donneurs de sang bénévoles ne sont pas obligés d'adhérer à une association. Toutefois, s'ils souhaitent prolonger leur geste, ils peuvent le faire en rejoignant l'association ou l'amicale de leur choix. Ainsi, grâce à leur adhésion, ils sont tenus informés des évolutions technologiques de la transfusion sanguine et participent à la promotion du don de sang et ses valeurs.

Source : Etablissement français du sang (EFS) - www.dondusang.net

¹ Alptis compte, parmi ses 180 000 Assurés-Adhérents, 500 Adhérents qui s'investissent bénévolement dans les Comités locaux. Partout en France, ils organisent tout au long de l'année des manifestations sur des thématiques de santé et de prévention. Gratuites et ouvertes à tous, elles sont animées par des conférenciers reconnus localement dans leur spécialité.

Contacts Presse

Organisation des conférences-débats – Brigitte Bardoul : 04 72 36 23 58

Président du Comité – Jean-Marie Jacob : 03 85 24 19 77

Animateur régional – François Laurent - Courriel : tuilerie.francoislaurent@wanadoo.fr

Contact Presse Alptis – Chantal Benoist : 01 44 70 75 76

association@alptis.fr - www.alptis.org